021-242100410-20101216-2010-12-16_026-DE

Date de signature : 20/12/2010 Date de réception : 20/12/2010

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Membres presents :		
M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
	Membres absents :	

Membres absents.

viemoies dosents.		
M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM	
M. Jean-Pierre SOUMIER	rierre SOUMIER Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Lucien BRENOT	BRENOT Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU	
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
M. Pierre PETITJEAN	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN	
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.	

GD2010-12-16 026 N°26 - 1/2

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de représentation au Directeur général des services

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 tel que modifié par l'article 79 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 prévoit que le Directeur général des services peut bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais de représentation inhérents à l'exercice de ses fonctions. Le montant correspondant est déterminé librement par l'organe délibérant (le Conseil communautaire en l'espèce) sous réserve que ce forfait ne soit pas disproportionné par rapport aux frais que peuvent engendrer de telles fonctions. Une circulaire de la DGCL de 1999 suggère de rechercher une comparabilité avec le corps des sous-préfets.

Il est donc proposé d'attribuer au Directeur général des services une indemnité forfaitaire pour frais de représentation (emploi correspondant de sous-préfet hors classe) au taux prévu par l'arrêté ministériel DGAFP du 18 octobre 2004, soit 6840 euros par an. Elle serait versée mensuellement.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer au Directeur général des services une indemnité forfaitaire pour frais de représentation (emploi correspondant de sous-préfet hors classe) de 6840 euros par an ;
- de dire que cette indemnité sera versée mensuellement et que toute revalorisation de taux prévu par arrêté ministériel sera prise en compte ;
- d'ouvrir les crédits à cet effet au budget.

GD2010-12-16_026 N°26 - 2/2